



# Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6073<sup>e</sup>** séance

Mercredi 21 janvier 2009, à 16 h 30  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Lacroix . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Weisleder
	Croatie . . . . .	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Okuda
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Kafeero
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Brown
	Turquie . . . . .	M. İlkin
	Viet Nam . . . . .	M. Bui The Giang

## Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/39)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 17 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/39)**

**Le Président** : Je me propose, avec l'assentiment du Conseil et conformément aux dispositions de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Djinnit à prendre place à la table du Conseil.

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, publié sous la cote S/2009/39.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit. Je lui donne la parole.

**M. Djinnit** (*parle en anglais*) : Le deuxième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/39), qui est présenté au Conseil aujourd'hui, met l'accent sur l'évolution des questions intersectorielles et transfrontières en Afrique de l'Ouest et sur les activités entreprises par le Bureau depuis ma dernière présentation au Conseil en juillet. En tant que mission politique spéciale relativement réduite dotée d'un mandat régional unique, le Bureau ne reçoit pas toujours l'attention qu'il mérite, et je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de présenter ses activités au Conseil.

Malgré les progrès notables réalisés dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest, de nombreuses difficultés subsistent qui risquent de faire obstacle à cette évolution positive. Outre les problèmes bien connus de la région, tels que le chômage des jeunes, l'urbanisation rapide, la corruption et les migrations irrégulières, la plupart des causes profondes des conflits dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest n'ont pas encore été traitées de manière durable et efficace.

Ces six derniers mois, l'Afrique de l'Ouest a continué d'être très touchée par la flambée des prix alimentaires et l'insécurité alimentaire dans le monde, aggravées par les menaces de récession mondiale, ce qui suscite de nouvelles préoccupations concernant les perspectives de nombreux pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. On s'attend à ce que l'insécurité alimentaire continue de représenter un défi particulier pour la région ces prochaines années. En réaction à cette menace éventuelle à la stabilité, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest se fait l'avocat, avec les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest, de la prise de mesures énergiques et collectives pour assurer la sécurité alimentaire. La crise alimentaire est en outre une question qui figure en permanence à l'ordre du jour des rencontres régulièrement organisées par le Bureau entre les chefs des organismes de l'ONU en Afrique de l'Ouest.

La propagation de la criminalité transfrontière organisée, notamment du trafic de stupéfiants, nous préoccupe aussi particulièrement. À la faveur de frontières poreuses et de la faiblesse de l'État et de ses institutions sécuritaires, les réseaux criminels utilisent de plus en plus l'Afrique de l'Ouest comme une voie de transit pour les stupéfiants provenant d'Amérique latine et à destination de l'Europe. Si, dans le passé, les réseaux criminels opéraient surtout avec la complicité des autorités locales, ils ont aujourd'hui infiltré les institutions étatiques, attisant la corruption et déstabilisant le tissu politique et social des nations. Le Bureau a donc intensifié ses activités, sensibilisant tous les niveaux d'autorité aux effets néfastes de la criminalité organisée sur la gouvernance et la sécurité. De concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la CEDEAO, le Bureau est aussi supposé jouer un rôle de chef de file s'agissant de coordonner les contributions de l'ONU à l'exécution

du Plan d'action contre le trafic de drogues de la CEDEAO récemment adopté.

Si l'Afrique de l'Ouest a réalisé des progrès considérables pour consolider la gouvernance démocratique, ce processus a connu des revers majeurs ces six derniers mois en Mauritanie et en Guinée, deux pays victimes de coups d'État. En outre, des éléments appartenant aux forces armées du pays ont de nouveau attenté à la vie du Président de la Guinée-Bissau. Le fait que les coups d'État commis en Mauritanie et en Guinée n'aient pas fait couler de sang est un élément positif. Toutefois, si l'on ne réagit pas à ces nouveaux coups d'État avec fermeté, il ne faut pas sous-estimer l'effet de domino qu'ils portent en germe dans la région.

Le Bureau s'est efforcé d'encourager un dialogue constructif entre les partenaires nationaux, régionaux et internationaux et continue de s'efforcer de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Mauritanie et en Guinée dans les délais les plus courts. Parallèlement, un rôle important que le Bureau peut jouer, de concert avec la CEDEAO, consiste à faire participer les pays de la région à la diplomatie préventive, aux mesures de confiance et, si nécessaire, aux efforts de médiation.

Les processus électoraux et les perspectives et risques qu'ils présentent sont un autre domaine prioritaire pour la région et le Bureau. Si des pays comme le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et le Ghana sont des exemples encourageants d'élections pacifiques et transparentes, des processus de démocratisation mal gérés peuvent entraîner violence politique, bouleversement économique et troubles sociaux dans les sociétés fragiles de la région. Des élections cruciales sont envisagées en 2009 en Mauritanie, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Niger. Un partenariat continu entre l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO sera nécessaire pour augmenter les chances que les processus électoraux de la région soient pacifiques, transparents, libres et équitables.

La situation dans la fragile zone transversale du Sahel continue d'être une source de préoccupation. Le Bureau continue de suivre de près le processus de médiation lié à la rébellion au nord du Mali et la situation au Niger, notamment les efforts en cours pour convoquer un sommet régional sur la paix, la sécurité et le développement au Mali.

Le rôle et les capacités des institutions du secteur sécuritaire demeurent des sources de préoccupation

majeures dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest. La réforme du secteur sécuritaire doit être considérée comme une composante clef de toute stratégie de consolidation de la paix, la CEDEAO jouant un rôle de chef de file à cet égard avec le plein appui de la communauté internationale, notamment de l'ONU. En novembre, à Conakry (Guinée), le Bureau a lancé un utile débat régional sur le rôle du secteur sécuritaire dans les processus électoraux. La CEDEAO, l'ONU et d'autres partenaires devront déployer des efforts conjoints pour faire fond sur cette expérience positive afin que les pays de la région puissent élaborer un programme de réforme du secteur sécuritaire plus vaste.

Comme les membres le savent, l'un des rôles clefs du Bureau est de promouvoir des approches sous-régionales concertées de la paix et de la sécurité au sein tant du système des Nations Unies que de la CEDEAO. À cet égard, je suis encouragé par les dispositions qui ont été prises et par les partenariats efficaces mis en place l'année dernière avec tous les organismes de l'ONU opérant dans la sous-région, ainsi que par l'enthousiasme qu'ils ont manifesté pour intégrer leurs activités individuelles dans l'objectif stratégique plus vaste de l'ONU à l'appui de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Pour terminer, en ma qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, mon équipe et moi-même continuons d'apporter notre appui au processus de délimitation et de démarcation le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Suite à l'achèvement couronné de succès du transfert d'autorité dans la péninsule de Bakassi du Nigéria au Cameroun, le 14 août 2008, conformément à l'Accord de Greentree de juin 2006, les efforts se concentrent désormais sur l'accélération du processus de démarcation, en encourageant les mesures de confiance entre les deux pays et en répondant aux besoins des populations touchées.

**Le Président :** Je remercie M. Djinnit pour sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 17 h 45.*